

**Point 13:** Expérimentation prévention et lutte contre la pauvreté –Engagement dans la démarche « territoire démonstrateur » – Approbation

**Intervention : Marie-Annick BENATRE (Nantes)**

Madame la présidente, chers collègues,

**La question de la pauvreté, de sa résorption, est une des questions politiques majeures au fondement même de notre République et de notre Constitution. Cette pauvreté n'est pas une fatalité, elle résulte de choix politiques qui maintiennent un système inégalitaire.**

En France, il n'y a jamais eu autant de richesses créées, mais elles sont littéralement confisquées par quelques-uns : les 500 familles les plus riches de France possèdent des capitaux dont le montant est supérieur aux dépenses de l'État. Force est de constater que cette stratégie qui veut, entre autres, éradiquer la pauvreté des enfants est loin d'enrayer cette machinerie.

Or de quoi ont besoin ces enfants ? Ils ont besoin en premier lieu qu'on leur donne un avenir en rendant l'école plus juste. Mais, ils ont surtout besoin que l'on donne un coup de pouce à leurs parents plutôt que de leur grappiller des euros d'APL ou d'autres prestations ? Ils ont besoin d'une régulation du marché du travail au lieu de se lancer dans une course folle à la flexibilité ou de supprimer les contrats aidés. Ils ont besoin de services publics de qualité en matière de logement, de santé, d'accueil de la petite enfance ou de périscolaire.

Dans le cadre de ses compétences, Nantes métropole renforce ses services publics, en se dotant d'un PLH ambitieux, en aidant à la rénovation de l'habitat, qui se doit de profiter au plus précaires, en mettant en place la tarification sociale dans les transports ou pour l'eau potable et l'assainissement. **C'est ce qui fait l'ADN de notre majorité.**

Alors, forcément, nous ne pouvons qu'accueillir favorablement cette expérimentation de la prévention et de la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes et s'y engagé résolument, solidairement. Elle devrait nous permettre de mettre en place de nouvelles actions ou d'en renforcer certaines. Avouons tout de même que l'implication financière de l'Etat s'avérera bien faible au regard du défi à relever et ironie du sort, les sommes alloués sur 3 ans par l'Etat seront reprises dans l'année via la contractualisation.

Car oui, les besoins sont là. Je ne développe pas les CCAS de nos villes les vérifient chaque jours.

La santé, l'éducation, l'estime de soi ou encore le bien-être de l'enfant sont affectés par la grande pauvreté. Les retards scolaires sont les plus fréquents dans les territoires marqués par la plus forte précarité économique et sociale des habitants. La lutte contre la pauvreté et les inégalités doit donc passer par l'école : la mise en réseau des professionnels (éducation, santé scolaire, travailleurs sociaux...) doit permettre de renforcer les compétences psychosociales de ces enfants. De même que l'accompagnement des parents en situation de fragilité doivent être renforcés.

Un travail spécifique doit également être mené pour intensifier la scolarisation des enfants pauvres « invisibles » et ce dès le plus jeune âge. Je pense aux enfants à la rue, enfants en bidonville, mineurs non accompagnés.

Dans un contexte où les inégalités sociales de santé restent fortes, Nantes réaffirme la nécessité de développer le service public de santé scolaire, véritable richesse en termes de dépistage précoce et prévention dans le domaine de la santé mais aussi un soutien précieux aux enfants et à leurs familles. Cet engagement déterminé des villes qui ont conservé un service de santé scolaire doit être reconnu par l'Etat et l'Education nationale.

Nous le savons, il existe une diversité des précarités. J'ai évoqué la précarité économique ou la précarité sociale qui va de pair : le trépied de la précarité étant souvent la culpabilité, la honte d'être soi ou encore l'auto-exclusion. Il y a donc un vrai travail à faire pour lutter contre la précarité psychologique. Des psychologues, des professionnels de santé parlent aujourd'hui de la déshumanisation de certains jeunes.

Mais, il y a aussi la précarité au sens administratif. Selon le SIAO 44, la progression du nombre d'appels des femmes seules avec enfant(s) pour une demande d'hébergement est de + de 39% entre 2015 et 2017. Et, cela n'a pas diminué depuis. Trop d'enfants se trouvent aujourd'hui dans les squats ou à la rue. Même si l'ouverture d'un site de mise à l'abri des familles est proche, celles-ci seront orientées pour plusieurs nuits mais dans un turn over pour 5 à 6 familles chaque jour. Est-ce une stabilité souhaitée pour ces enfants ? Les carences de l'Etat en la matière sont éloquentes. Mais, en même temps, les logements propriété de la métropole doivent être mis à la disposition du dispositif « logement d'abord » afin de fluidifier tous les parcours d'accès au logement. **Aucune considération de pré carré ou de particularisme communale doit entraver la réussite de l'accès aux droits communs pour tous et toutes.**

Madame la Présidente, cher-es collègues,

**Nous le voyons le défi est grand pour prévenir la pauvreté des enfants. Pour y faire face, nous devons le faire collectivement, solidairement et répondre aux urgences sociales dans leur diversité. Précarité économique, précarité sociale, précarité psychologique, pauvreté administrative sont autant de singularité pour laquelle la réponse doit être différenciée.**

Je vous remercie de votre attention.